

Valbelle, le 16 janvier 2023

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 12 janvier 2023 à 19h00.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Excusé : Monsieur GROS

Monsieur RAPHAELIAN a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. TRAVAUX REFECTION DU RESEAU EAU POTABLE QUARTIER SIGURETTE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 – ETUDE D'IMPACT

Monsieur le Maire rappelle ce projet, qui avait obtenu une subvention du Conseil Départemental, mais pas de l'Agence de l'Eau qui nous a refusé une aide, prétextant que notre rendement, qui avoisinait les 90%, était excellent, (c'est le pourcentage de l'eau consommée par rapport à l'eau collectée). Ce qui revient, de façon totalement injuste, à pénaliser les collectivités qui entretiennent correctement leur réseau ! Devant ce refus, et pour pouvoir réaliser ces travaux sur ce réseau très ancien, le conseil avait délibéré le 20 octobre 2022 pour demander une subvention à l'État. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de redélibérer suite aux conseils et aux demandes de l'État.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise SIMLAC pour la réalisation de ces travaux qui s'élève à 70 946,75 €HT. L'État nous a conseillé de rajouter 10% d'imprévu, compte tenu de la nature des travaux, soit la somme de 7 094.67 €HT. Il nous a conseillé aussi de rajouter 10% « aléas hausse de prix », compte tenu du contexte économique actuel d'inflation de prix, soit la somme de 7 094.67 € HT. Le montant total des travaux est estimé à 85 136.10 €HT. Il présente ensuite l'étude d'impact afférente (demandée par l'État) qui met en relief la capacité financière de la commune à réaliser cette opération sans obérer les finances communales.

Le conseil à l'unanimité :

- Approuve l'étude d'impact et approuve la réalisation des travaux sur le réseau eau de Sigurette, d'un montant de 85 136.10 € HT, décomposé comme suit :

* devis de travaux :	70 946.75 €HT
* imprévu 10 % :	7 094.67 €HT
* aléas hausse de prix 10 % :	7 094.67 €HT

- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 au taux maximum, selon le plan de financement suivant :

. Etat DETR 2023 :	53.31% soit la somme de	45 386.05 €
. Département :	23.61% soit la somme de	20 100.00 €
. Commune :	23.08 % soit la somme de	<u>19 650.05 €</u>
	Total :	85 136.10 €HT

2. ETAT DU CHEMIN DU CLOS DE MOUNE

Monsieur le Maire informe les conseillers que le chemin du Clos de Moune a été récemment fortement endommagé, sans doute par un engin lourdement chargé qui n'a pas respecté la limitation de tonnage. Un courrier a été envoyé au propriétaire du Clos de Moune, qui est l'unique utilisateur de ce chemin, pour lui signifier que la commune ne ferait pas de réparations importantes suite à ce dommage.

3. ETUDE SUR LES EAUX PARASITES DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers que des eaux parasites entrent dans la station d'épuration en cas de fortes pluies. Il sera nécessaire de réaliser une étude pour identifier la cause de ce problème. A cette fin Monsieur le Maire s'est rapproché des services du Conseil départemental pour la réalisation de cette étude. Il est en attente de leur réponse.

4. ETUDE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire indique que beaucoup de communes, face à l'augmentation des tarifs de l'électricité, ont pris la décision de limiter les heures de fonctionnement de l'éclairage public afin de faire des économies. Concernant notre commune, M le Maire précise que le coût de l'EP (éclairage public) pour 2022 est de 4348 €. Une extinction de l'EP de minuit à 5 heures permet de réduire de 30 % environ la facture d'électricité. Monsieur le Maire a demandé à ERDF des précisions sur la possibilité d'utiliser la technologie des compteurs Linky pour programmer ces extinctions. Il est aussi possible de poser des horloges astronomiques pour limiter les heures de fonctionnement de l'EP. Ce sujet sera traité lors d'un prochain conseil quand ERDF aura donné les précisions demandées.

5. VIREMENTS DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL 2022 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer un virement budgétaire d'équilibre du budget principal 2022 vers le budget eau et assainissement 2022 d'un montant de 700.00 €.

Pour cela il est nécessaire de faire des écritures et il propose donc les opérations suivantes :

BUDGET PRINCIPAL 2022

ARTICLE	BUDGET 2022	DM 2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
DF 022	1031.00 €	0 €	0 €	-700.00 €	331.00 €
DF 6573	6489.00 €	0 €	+ 700.00 €	0 €	7189.00 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

ARTICLE	BUDGET 2022	DM 2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
RF 74	6489.00 €	0 €	+ 700.00 €	0 €	7189.00 €
DF 6063	1500.00 €	0 €	+700.00 €	0 €	2200.00 €

Accord à l'unanimité des conseillers.

6. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR 2023 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE DE VALBELLE

Monsieur le Maire indique que les services vétérinaires réalisent des analyses de microbiologie alimentaire pour la cantine scolaire depuis plusieurs années.

Il est nécessaire de renouveler cette convention chaque année.

Le coût annuel de la prestation pour 2023 est estimé à 135.12 €HT soit 162.14 € TTC.

Les conseillers approuvent à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

7. COMPTE-RENDU CONTROLE DES JEUX POUR ENFANTS

M. le Maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du 20 octobre 2022 il avait été décidé de demander à l'entreprise SOLEUS de contrôler les jeux pour enfants et les installations sportives une fois par an. Un contrôle a été fait le 15 décembre 2022. La synthèse des résultats des contrôles montre qu'aucun des équipements ne présente de danger. Pour certains jeux l'avis est « satisfaisant avec réserve » pour des raisons d'ordre administratif (le nom du fabricant et la date de fabrication ne sont pas indiqués sur l'équipement).

La séance est levée à 20H00.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves